



Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Rue de la Cassette, 35 à 5100 Jambes

Timsonet Cédric <Cedric.Timsonet@ville.namur.be>
À : Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

16 février 2026 à 07:25

Hello,

Je vais bien merci et toi ?

Si il y a pas de création de logement, que le bien est une habitation unifamiliale,

Si les travaux ont été fait dès le début (aménagement de grenier en chambre (confortabilisassions d'un maison unifamiliale (pas de permis requis)

Bien à toi et excellente journée.



Cédric TIMSONET

Service du Développement Territorial

Cellule Urbanisme

STDT - DAU

VILLE DE NAMUR

Hôtel de Ville - 5000 Namur Belgique

Tél. : +32 (0)81 24 72 88 (uniquement du Lu au Je après - midi)

cedric.timsonet@ville.namur.be - www.ville.namur.be

PS: Ce message n'engage aucunement la Ville de Namur.

Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre et revêtu de la signature d'un agent dûment mandaté ou des autorités communales.

Le vendredi nous travaillons à bureaux fermés.